



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal réuni le 24 septembre 2018 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes :

- Adhésion à une convention de gestion passée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou avec la Société ANIMALOR pour le service de « fourrière animale »,
- Fixe les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :
 - Repas élève 2.80 €
 - Repas enseignant 6.50 €

Les tarifs de la garderie sont les suivants : 1 €/demi-heure

2 €/heure

- Accord pour la poursuite des activités périscolaires. La rémunération est fixée à 28 €/heure pour les intervenants extérieurs,
- Retient les entreprises suivantes dans le cadre des travaux de restauration intérieur de l'église :
 - Lot n°2 : Electricité : entreprise GIRAUD pour un montant de 9 379.51 € HT
 - Lot n°3 : Décors peints : entreprise QUELART pour un montant de 29 220 € HT
- Soutient à la motion contre la fermeture de la Trésorerie de Gençay.